

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 21

Objet : Programme de travaux
2021-2023 eau et assainissement
Contractualisation avec
l'Agence de l'Eau 2021-2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Étaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-lega[®]com

99_DE-004-200067437-20201209-21_09122020

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération, dans le cadre de l'exercice de ces compétences Eau Potable et Assainissement, doit mettre à niveau ses infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Située en zone de revitalisation rurale (ZRR), Provence Alpes Agglomération doit faire face à des coûts d'investissement importants pour garantir à ses usagers une qualité et une continuité de service, ainsi que pour respecter les normes réglementaires.

Surtout, les ouvrages vétustes et/ou plus forcément conformes à la réglementation, et leurs dysfonctionnements, conduisent à des sujétions d'exploitation qui s'accroissent et s'amplifient avec le temps, et coûtent cher à la collectivité, donc aux usagers.

Or, les remettre en état, c'est sécuriser l'acheminement de l'eau potable, économiser l'eau, et améliorer la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse soutient les collectivités locales relevant du classement en ZRR en leur attribuant des aides spécifiques pour améliorer ces équipements, dans le cadre d'une enveloppe financière dédiée. La signature d'un contrat pluriannuel doit être signée en préalable à l'accès à ces aides.

Ce contrat, annexé à présente délibération, après la présentation de l'EPCI et de ses enjeux, détermine les objectifs poursuivis par Provence Alpes Agglomération :

- Distribuer une eau répondant en permanence aux normes de potabilité ;
- Rejeter une eau traitée permettant de garantir la qualité du milieu récepteur ;
- Améliorer la sécurité et la continuité de la distribution de l'eau potable et de la collecte des eaux usées ;
- Poursuivre la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux ;
- Garantir la durabilité du service.

Il décrit ensuite le programme de travaux envisagés répondant à ces objectifs. Ce programme a été établi sur la base des études techniques réalisées pendant la période de préparation du transfert de compétences, les retours d'expériences de l'appropriation des ouvrages par les agents du service, et les échanges avec les services de l'Etat relatifs aux unités de distribution d'eau potable et agglomérations d'assainissement présentant un niveau de criticité fort.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable lors de sa séance du 3 décembre 2020.

REÇU EN PREFECTURE**le 14/12/2020**

Application agréée e-legalite.com

99_DE-004-200067437-20201209-21_09122020

Il vous est demandé :

- d'APPROUVER le programme de travaux tel que prévu à ce contrat ;
- d'APPROUVER la contractualisation avec l'Agence de l'Eau ;
- d'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse un Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en Zone de Revitalisation Rurale pour la période 2021 à 2023.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée F. Jospin

99_DE-004-20067437-20201209-21_09122020

